

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2026 – Compte-rendu sommaire

Le 29 septembre 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Présents

Serge GERVAIS, Olivier BAUDET, Sylvie PELTIER, Alison DOMARD, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Christophe RIDET, Lucie TROTIGNON, Valérie DE SOUSA.

Excusé : Denis GARNIER (pouvoir donné à Serge GERVAIS) ; Alice CHARTIER

Ordre du jour

- Approbation du PV de séance du 28 juillet 2026 ;
- Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (Délibération avant le 01/10/2026) ;
- Demandes de subventions : École de Saint-Flovier, Téléthon ;
- Logement au-dessus du bar : DPE, location, radiateurs, équipement cuisine ;
- Ancienne boucherie : contre-visite avec Mme Walter (CCLST), contre-proposition ;
- Recensement de la population : nomination de l'agent recenseur ;
- Salle de spectacles : sinistre et réparation ;
- Service Civique : repas cantine gratuits ?
- Convention de mise à disposition du bar et de la licence IV ;
- Régie de pêche ;
- Compte TVA Le Gargantua ;
- Demande d'autorisation de plantation de haies ;
- Jeu extérieur installé : devis pièce optionnelle
- Questions diverses.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Alison DOMARD qui se porte volontaire.

L'assemblée délibérante :

- Approuve en l'état, à l'unanimité, le PV du 28 juillet 2026 ;
- Entend la correction quant au montant du loyer mensuel du logement situé 2 rue du stade, à savoir 331.88 € à compter du 1^{er} juillet contre 332.15 € (Référence calcul : indice trimestre 4 en lieu et place de l'indice trimestre 3) ;
- Décide, à l'unanimité, d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation dont le taux sera voté avant le 15 avril 2027 ;
- Entend la réclamation de M. Bourdon, à propos de la taxation à tort de son gîte au lieu-dit les Bénestières et lui conseille de se rapprocher des impôts de Loches ;
- Vote les subventions suivantes : 1 200 € /École de Saint-Flovier ; 100 € pour le téléthon qui seront versés à l'association communale de gym, organisatrice de l'événement le 5 décembre prochain ;
- Approuve, à l'unanimité, le changement de deux radiateurs et l'ajout de volets dans la cuisine du logement situé au-dessus du bar. Le conseil municipal est informé que le logement sera loué à partir du 17 octobre. La commission bâtiment se concertera pour la proposition d'achat d'une cuisine aménagée ;
- Renonce, à l'unanimité, après une seconde visite, à l'acquisition de l'ancienne boucherie proposée à 5 000 € net vendeur par les héritiers ;
- Nomme Jennifer BIENNE en qualité d'agent recenseur pour la période du 20 janvier au 21 février 2027 ;
- Est informée du sinistre survenu sur une fenêtre de la porte d'entrée principale de la salle de spectacles, lors de la location du 26 au 28 juin dernier, dont la réparation s'élève à 286€. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'émettre un titre de recette de ce même montant, au nom du locataire titulaire d'une assurance de responsabilité civile ;
- Accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire, relative à la gratuité des repas de cantine, pour le personnel recruté dans le cadre d'une mission de service civique et l'accueil - surveillance périscolaire ;
- Approuve en l'état, la convention de mise à disposition du bar ainsi que de la licence IV ;
- Décide de clôturer la régie de recette de pêche du plan d'eau communal ;
- Décide, à l'unanimité, la clôture du compte TVA Le Gargantua ;
- Émet un avis favorable à la demande d'autorisation de la SCEA Bruneau représenté par le gérant François BRUNEAU, de plantation de haies sur les parcelles situées lieux-dits Bêcheron et Les Poteries ;
- Est informée que le jeu d'extérieur à ressort (dépanneur) installé est homologué, malgré le manque du dossier (pièce optionnelle) ;

Questions diverses :

- Mme PELTIER relate la formation suivie pour la gestion d'Intramuros.
- M. le Maire informe le conseil municipal de la liste des bornes à incendie à réparer ainsi que de la recherche d'entreprise pour la réparation. De plus, il prévient que toutes les bornes devront être repeintes ultérieurement ;
- M. le Maire annonce la volonté d'indemniser les bénévoles intervenus lors des feux en Brenne. Une première rencontre, courant novembre à Azay-le-Ferron, réunira l'Association des Maires du Sud Touraine (ancien canton), le SDIS 37, le Département et les Cuma (agriculteurs) ;
- Les deux chauffe-eaux des vestiaires du stade vont être changés (2 937€ TTC) ;
- La randonnée d'Octobre Rose fera une halte à Charnizay le 9 octobre, un vin d'honneur sera servi ;
- Comme demandé par M. le Maire, les abords de l'Église ont été nettoyés par les riverains ;
- Après questionnement auprès de la compagnie d'assurance, Groupama confirme que les bénévoles et/ou les élus, intervenant dans le cadre du transport scolaire et/ou de l'accueil - surveillance périscolaire sont couverts.

- Afin d'informer les administrés de différentes animations proposées sur la commune, des flyers sont prêts à être distribués dans les boîtes à lettres.
- L'écran de projection motorisé, récupéré gracieusement auprès de la Banque Populaire Val de France (BPVF), sera installé par l'électricien à la salle de spectacles ;
- Différents devis ont été demandés : pour un branchement électrique de grosse capacité ; des climatisations ou brasseurs d'air pour l'école ;
- L'avancement sur l'accessibilité de la salle de conseil municipal est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21h51.